





15^e promotion de techniciens

A retenir

- 40 agents sont entrés en formation le 28 janvier 2019 pour une durée de 8 semaines.
- Ce public est majoritairement masculin et âgé de 42 ans en moyenne.
- 36 agents ont déjà exercé au sein de l'administration pénitentiaire.
- Leur première motivation à devenir technicien concerne l'évolution de carrière.
- Nombre de futurs techniciens envisagent de monter en grade et de faire carrière dans le métier.

Profil sociodémographique

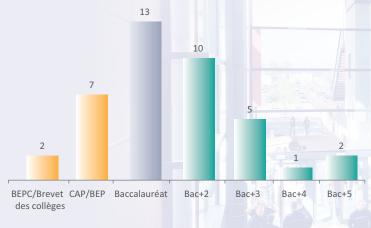
Graphique 1 : Répartition par classes d'âge - Effectifs 1



La 15° promotion de techniciens compte 32 hommes et 8 femmes, âgés de 42 ans en moyenne. Les hommes ont en moyenne 2 ans de plus que les femmes (42,3 ans contre 40,5 ans pour ces dernières).

Par ailleurs, les femmes se répartissent équitablement parmi les catégories d'âge.

Graphique 2 : Diplôme le plus élevé obtenu - Effectifs



La majorité des agents (31 personnes sur 40) est titulaire du baccalauréat. Parmi eux, 18 sont diplômés du supérieur, principalement d'un Bac+2 (10 personnes).

Ces résultats s'inscrivent dans les tendances observées pour les techniciens des précédentes promotions : en moyenne, la moitié des agents est diplômée du supérieur.

A l'inverse, 9 techniciens en formation ont un diplôme inférieur au baccalauréat.

Les domaines d'étude les plus fréquemment cités par les agents concernent les sciences (physique, chimie, mathématiques...) mentionnées par 9 personnes, ainsi que le BTP, l'architecture et l'industrie, spécialités évoquées par 7 agents chacune.



1 Trois agents n'ont pas répondu à la question sur l'âge.



Graphique 3 : Répartition par DISP d'origine avant le concours – Effectifs 2

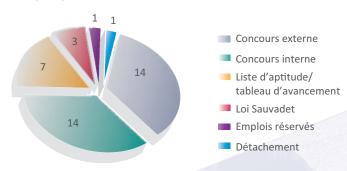


Les techniciens se répartissent équitablement au sein des directions interrégionales. Rennes est la DISP la plus citée avec 8 personnes. Un agent vient de la Martinique et un autre de Polynésie française.



Concours et expériences professionnelles dans l'AP

Graphique 4 : Modalité d'accès au concours de technicien - Effectifs

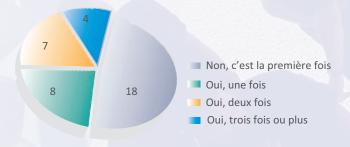


Les modalités d'accès à la formation sont diverses : 14 futurs techniciens sont issus du concours externe et 14 personnes ont passé le concours interne. Par ailleurs, 7 agents ont été recrutés *via* la liste d'aptitude et 3 grâce à la loi Sauvadet. Une personne a accédé à la formation par le biais d'un emploi réservé et une autre personne, par détachement.

Au même titre que les autres personnels techniques, le principal vecteur de connaissance du concours de technicien est le cadre professionnel (20 personnes). Viennent ensuite les proches (8 citations) et internet (7 citations).

Seule une personne issue du concours externe a pris connaissance du concours *via* pôle emploi ou l'APEC. Une personne ayant intégré la formation par le biais de la loi Sauvadet a connu la formation de technicien grâce à un forum des métiers.

Graphique 5 : Aviez-vous déjà tenté le concours de technicien ? – Effectifs 3



La plupart des techniciens passaient le concours pour la première fois (18 agents). Pour 8 personnes il s'agissait de la deuxième tentative et pour 7 agents, la troisième. Quatre personnes ont passé le concours 4 fois ou plus.

Par ailleurs, le concours de technicien constituait le premier choix de 31 agents, le deuxième choix d'une personne, et le troisième pour un agent. Pour 3 futurs techniciens, le concours représente un choix par défaut ⁴.

En outre, 9 agents ont l'intention de passer d'autres concours durant l'année à venir : tous veulent tenter celui de directeur technique.

Département de la recherche - 15^e promotion de techniciens

² Une personne n'a pas précisé sa DISP d'origine.

Trois personnes n'ont pas répondu à cette question.

⁴ Quatre agents n'ont pas donné de précisions sur cette question.



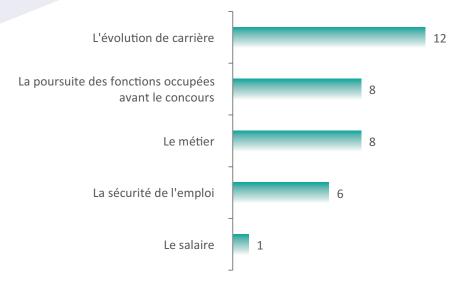
Graphique 6 : Avez-vous déjà travaillé dans l'administration pénitentiaire ? – Effectifs 5



Parmi les futurs techniciens, 36 ont déjà travaillé dans l'administration pénitentiaire : 17 d'entre eux ont 10 ans ou plus d'ancienneté, 9 ont exercé moins de 5 ans, et 8 ont entre 5 et 9 ans d'expérience dans l'AP.

Motivations & perspectives professionnelles

Graphique 7 : Quelles sont les raisons qui vous ont poussé à devenir technicien ? – Citations (plusieurs réponses possibles)



La première motivation des agents à devenir technicien concerne l'évolution de carrière (12 personnes). A nombre de citations égales (8), la poursuite des fonctions occupées avant le concours (en tant que technicien contractuel notamment) et le métier en lui-même ont été évoqués.

La sécurité de l'emploi a été mentionnée par 6 personnes et le salaire par un agent.

De surcroit, les attentes envers la formation sont multiples :

- 13 agents souhaitent mieux connaitre l'administration pénitentiaire et le métier de technicien dans ce contexte ;
- 11 personnes attendent de renforcer leurs connaissances ;
- En dernier lieu, 7 citations sont relatives aux cours dispensés dans la formation : principalement ceux de management, de marché public et de sécurité informatique.

⁵ Deux personnes n'ont pas donné de précisions concernant leur ancienneté dans l'AP.

Graphique 8 : Perspectives professionnelles en début de formation – Citations (plusieurs réponses possibles)



La principale perspective professionnelle des techniciens en devenir est de monter en grade (30 concernés). En ce sens, le métier de technicien est à voir comme un tremplin vers des fonctions avec davantage de responsabilités, comme celles de directeur technique.

La volonté de faire carrière dans le métier de technicien a été mentionnée par 22 personnes. Par ailleurs, 10 agents envisagent de passer d'autres concours de l'administration pénitentiaire, 6 d'autres concours de la fonction publique et 3 personnes souhaitent demander un ou plusieurs détachements. Enfin, une personne est encore incertaine quant à ses perspectives professionnelles.

15° promotion de techniciens

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

http://www.enap.justice.fr/eleves/index.php
Responsable observatoire : laurent.gras@justice.fr
Chargées d'études : pauline.castaing@justice.fr
cecilia.lagarde@justice.fr



FÉVRIER 2019

Directeur de la publication : Christophe MILLESCAMPS - Rédacteur en chef : Paul MBANZOULOU Rédaction : Laurent GRAS, Pauline CASTAING, Cécilia LAGARDE

Conception graphique, mise en page et impression : unité édition (Odette BAIX, Laetitia ELEAUME, Reprographie)

ORMATION

publication : Christophe MILLESCAMPS - Rédacteur en chef : Paul MRANZOULOU

